

P.C
Enseignement
Gratuit
des écoles
du Département

à Monsieur le Préfet du Département
de Rhône

23 mai, 1848.

Non expédié ayant appris qu'il ne
s'agissait que d'un faux bruit

Monsieur le Préfet

Les seigneurs pères de famille
habitants de la ville de Lyon,

ayant appris qu'un arrêté du
comité central de Lyon, a prononcé la
disposition des écoles chrétiennes avec
ordre au directeur de ces écoles de fermer
dans le plus bref délai.

Croient devoir réclamer contre cette
mesure pour les motifs suivants:

1.° Aucun grief n'a été reproché aux
frères en matière de subordination aux
lois et règlements sur l'instruction
primaire, et qu'ils sont toujours prêts à
suivre les lois et règlements ^{futurs} sur cette
matière.

2.° L'excellence de leur enseignement
ayant été sanctionné par l'approbation
des autorités compétentes et l'unanimité
majorité



majorité des familles d'artisans
lyonnais qui ont librement consenti
à donner la préférence à ces écoles.
Conséquemment, le vœu de la majorité et
et surtout de la grande majorité étant
inséparable de principe républicain
qui nous régit, nous fait espérer que le
gouvernement voudra bien s'empres-
ser sous cette circonstance de répondre aux
vœux et à l'un des plus grands besoins
de la classe ouvrière.

Veuillez agréer les témoignages de
notre respectueux dévouement.

Lyon, ce 23 mai,
1848.

Cherrieux

Griffiere, Louis, Nicot, Krenzel

Non expédiée
ayant appris qu'il ne s'agit
que d'un faux billet.

490

1544.55